



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Ordre du Jour du Conseil Communal du 21 octobre 2011

1) Intégration de trois terrains sis « Burgronn » dans le Domaine Privé Communal

La Ville intègre trois parcelles, places, inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section C d'Esch/Sud sous les n° 1481/5001, 1481/5002 et 1481/5003 au lieu-dit « Burgronn », d'une contenance de 2 ca, 1 ca et 1 ca, appartenant au Domaine Public de la Ville dans le Domaine Privé Communal. Cette intégration se fait en vue des actes de vente régularisant l'alignement de la rue « Burgronn ».

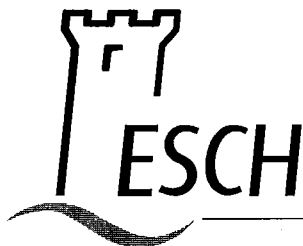
2) Acte de vente entre la Ville et NEU/SCHREIBER.

Acte de vente administratif par lequel la Ville cède à Monsieur Marco NEU et Madame Carine SCHREIBER une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section C d'Esch/Sud sous le n° 1481/5003 d'une contenance de 1 ca, au lieu-dit « Burgronn ». Cette vente se fait moyennant un prix de 650,- EUR. La transaction se fait pour régulariser l'alignement dans la rue « Burgronn ».

Acte administratif du 21 octobre, n° rép. : ../11

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011

Service des Biens Communaux



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011

Au collège des
Bourgmestre et Échevins

Conc : Intégration d'une parcelle sise « Burgronn » dans le domaine privé de la Ville

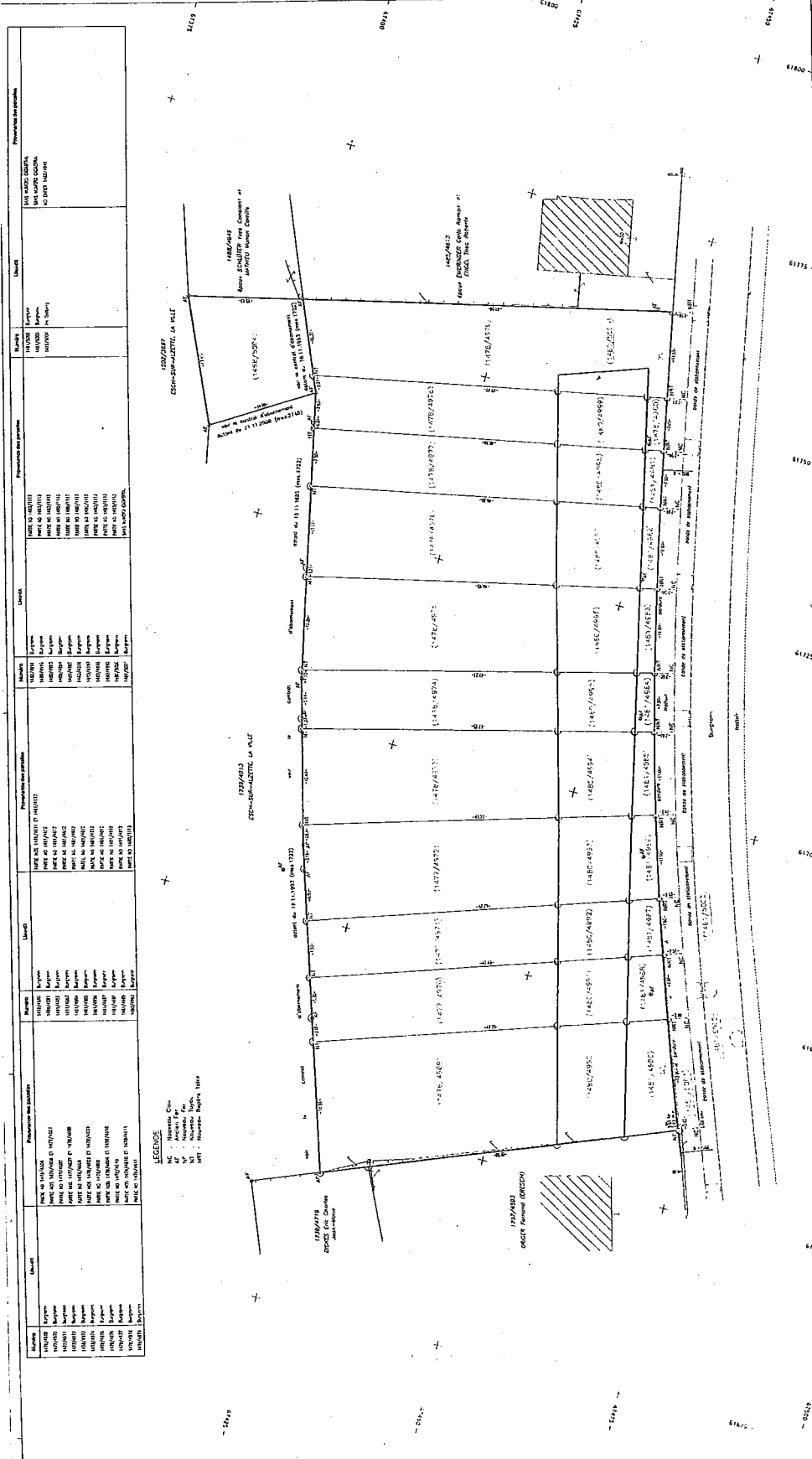
Madame le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,

Je me permets de vous transmettre le présent dossier afin de le soumettre au vote du Conseil Communal.

Il s'agit de transférer dans le Domaine Privé de la Ville une parcelle faisant actuellement partie du Domaine Public Communal. La parcelle concernée est inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Burgronn » sous les n° 1481/5001, 1481/5002, 1481/5003 d'une contenance respective de 2 ca, 1 ca et 1ca. Cette opération se fait pour permettre les actes de vente pour ajuster les limites dans la rue Burgronn.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleurs sentiments.

L'ingénieur géomètre de la Ville,



GEORGES LUCAS/ANDRÉ 14, rue Robert Schuman, 1880 Luxembourg		No. 2842 Date: 17/03/2016
Commune de ESCH-SUR-ALZETTE Section C - d'Esch-Sud		
Référence Géométrique: 0008-02 Référence Cadastre: 1/2015/15	Lieu: LUXEMBOURG, le 16 Mars 2016	Signature: <i>[Signature]</i> Fonction: <i>[Fonction]</i>

LEGENDE DES PARCELLES	
Section C - d'Esch-Sud	Numéro (Parcelle)
Parcelle	01
Parcelle	02
Parcelle	03
Parcelle	04
Parcelle	05
Parcelle	06
Parcelle	07
Parcelle	08
Parcelle	09
Parcelle	10
Parcelle	11
Parcelle	12
Parcelle	13
Parcelle	14
Parcelle	15
Parcelle	16
Parcelle	17
Parcelle	18
Parcelle	19
Parcelle	20
Parcelle	21
Parcelle	22
Parcelle	23
Parcelle	24
Parcelle	25
Parcelle	26
Parcelle	27
Parcelle	28
Parcelle	29
Parcelle	30
Parcelle	31
Parcelle	32
Parcelle	33
Parcelle	34
Parcelle	35
Parcelle	36
Parcelle	37
Parcelle	38
Parcelle	39
Parcelle	40
Parcelle	41
Parcelle	42
Parcelle	43
Parcelle	44
Parcelle	45
Parcelle	46
Parcelle	47
Parcelle	48
Parcelle	49
Parcelle	50
Parcelle	51
Parcelle	52
Parcelle	53
Parcelle	54
Parcelle	55
Parcelle	56
Parcelle	57
Parcelle	58
Parcelle	59
Parcelle	60
Parcelle	61
Parcelle	62
Parcelle	63
Parcelle	64
Parcelle	65
Parcelle	66
Parcelle	67
Parcelle	68
Parcelle	69
Parcelle	70
Parcelle	71
Parcelle	72
Parcelle	73
Parcelle	74
Parcelle	75
Parcelle	76
Parcelle	77
Parcelle	78
Parcelle	79
Parcelle	80
Parcelle	81
Parcelle	82
Parcelle	83
Parcelle	84
Parcelle	85
Parcelle	86
Parcelle	87
Parcelle	88
Parcelle	89
Parcelle	90
Parcelle	91
Parcelle	92
Parcelle	93
Parcelle	94
Parcelle	95
Parcelle	96
Parcelle	97
Parcelle	98
Parcelle	99
Parcelle	100

- Les bornes parcelles figurant sur ce plan ont été posées sur le terrain.
 - Ce plan est conforme au service d'urbanisme de la commune d'Esch-sur-Alzette.
 - Ce plan est conforme au service d'urbanisme de la commune d'Esch-sur-Alzette.
 - Ce plan est conforme au service d'urbanisme de la commune d'Esch-sur-Alzette.

MISSION D'ÉVALUATION
 selon la loi de 27.02.02, article 701

LE PRESENT PLAN EST
 CONFORME AUX DIRECTIVES
 OFFICIELLES ET EST INTÉGRÉ
 AUX ARCHIVES CADASTRALES.

1839
 Esch-sur-Alzette, le 16 Mars 2016
 Pour le Directeur
 Georges BERTGEN, géomètre officiel

61600
 61610
 61620
 61630
 61640
 61650
 61660
 61670
 61680
 61690
 61700
 61710
 61720
 61730
 61740
 61750
 61760
 61770
 61780
 61790
 61800



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
SH

Délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 12 octobre 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre-président,
Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins.
Limpach, secrétaire communal ff.

Absents: Clement, secrétaire communal, excusé.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins;

**Objet: Intégration d'une parcelle du Domaine Public Communal dans le
Domaine Privé de la Ville**

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les parcelles inscrites au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Burgronn », sous les numéros **1481/5001** (contenance de 2 ca), **1481/5002** (contenance 1 ca) et **1481/5003** (contenance 1 ca) et appartenant au Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que cette opération est réalisée afin de pouvoir ajuster les limites dans la rue Burgronn ;

Vu le plan de situation ;

Considérant que les terrains à intégrer dans le domaine privé de la ville ne sont plus d'aucune utilité communale ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre cette intégration de terrains au vote du conseil communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de proposer au conseil communal l'intégration des terrains précités du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

Rép. No. :

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

ACTE DE VENTE

L'an deux mille onze,
le

entre

1) l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, numéro national 0000 51 32 045, représentée aux fins des présentes par son collège des bourgmestre et échevins, à savoir:
Madame Lydia MUTSCH, bourgmestre,
Madame Vera SPAUTZ, Messieurs Félix BRAZ, Henri HINTERSCHEID et Jean TONNAR, les quatre échevins,
tous demeurant à Esch-sur-Alzette,

d'une part, et

2) Monsieur Marco Adrien NEU, éducateur gradué, né le 23 avril 1967 à Ettelbruck, divorcé, numéro national 1967 04 23 177, et Madame Carine Renée SCHREIBER, éducatrice graduée, née le 11 juillet 1973 à Luxembourg, divorcée, numéro national 1973 07 11 266, demeurant ensemble 74, rue de Noertzange à Kayl,

d'autre part,

il a été convenu la vente ci-après,

sous réserve d'une délibération approbative du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, sous la garantie légale de fait et de droit, quitte et libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèques, la partie cédante prédésignée sub 1) déclare vendre à la partie acquéreuse prédésignée sub 2)

Désignation

Une parcelle, place, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section C d'Esch/Sud, sous le n° 1481/5003, au lieu-dit « Burgronn », d'une contenance de 1 ca.

Titre de propriété

La parcelle désignée ci-dessus a été créée lors du mesurage n° 2842 dressé le 16 juillet 2010 par Monsieur Félix PECKELS, géomètre officiel, validé le 16 juillet 2010 par Monsieur Georges BEMTGEN, géomètre officiel de l'Administration du Cadastre et de la Topographie. La parcelle faisait partie du Domaine Public Communal depuis plus de 30 ans et a été transférée au Domaine Privé Communal lors d'une décision du Conseil Communal en date du

Charges et conditions

La propriété prédésignée est vendue dans l'état où elle se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes y attachées, sans aucune garantie ni répétition de la part de la partie cédante pour erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée. Les différences éventuelles de mesures, en plus ou en moins, excédassent-elles un vingtième, seront au profit ou à la perte de la partie acquéreuse.

Les impositions et contributions, taxes et autres perceptions de l'Etat ou de la Commune grevant la propriété cédée sont à charge de la partie acquéreuse à partir du jour de l'entrée en jouissance, à l'exception de l'impôt foncier qui sera à sa charge à partir du 1^{er} janvier 2012.

Tous les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la partie acquéreuse.

Déclarations

La parcelle décrite ci-dessus est à réunir après l'acte avec les parcelles adjacentes inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section C d'Esch/Sud sous les n° 1481/4987, 1480/4992 et 1477/1971, sises aux lieux-dit « Burgronn », parcelles appartenant déjà à la partie acquéreuse.

Entrée en jouissance

La partie acquéreuse sera propriétaire de la propriété cédée et en aura la pleine et entière jouissance à partir du jour du payement du prix de vente.

Prix de vente

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de **650,- EUR (six cent cinquante Euros)**, que la partie acquéreuse s'oblige à payer à la partie cédante, après transcription du présent acte, endéans les 30 jours à partir de la notification, sans intérêts jusque-là.

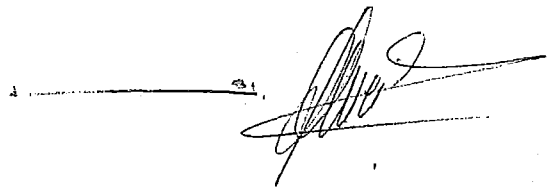
Election de domicile

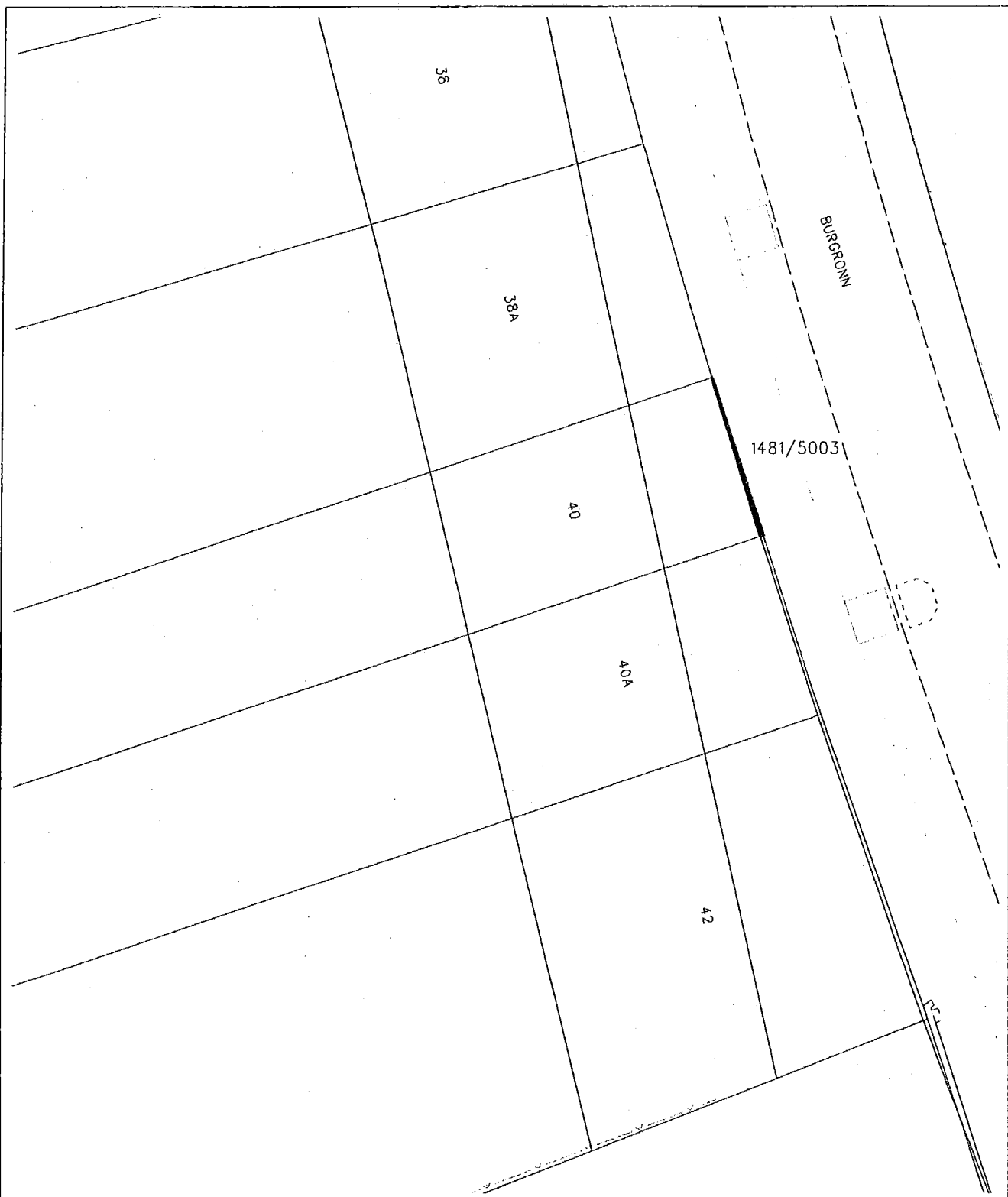
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au Secrétariat Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE

Et, après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, et après que la soussignée bourgmestre, en conformité et dans le cadre de la loi du 26 juin 1953, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 11 novembre 2003 relative à la publicité foncière, a certifié l'identité des prénommés sous 2) d'après leurs cartes d'identité, ils ont tous signé le présent acte.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned above a horizontal line that spans across the page.



VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

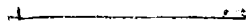
Travaux Municipaux
Division du Géomètre



Burgronn

section C d'Esch-Sud

n°cadastral: 1481/5003



Echelle: 1/250

ESCH-SUR-ALZETTE, le 22.09.2011